

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal doit être dressé.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION ;**

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 17 septembre 2024.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 29 octobre 2024

**Le Maire,
Eric GULINO**



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

du **17 septembre 2024**

Le conseil municipal de la Commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : **19** Présents : **14** Votants : **19**

Etaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie.

Étaient absents excusés : 0

Étaient absents : 0

Procurations :

M. DIETRICH François a donné procuration à Me FRANCOIS Andrée

M. FRERY Francis a donné procuration à M. DIM Lucien

Me HAJRI Sabrina a donné procuration à Me BAYEUR Laurence

M. VOITURET Gilles a donné procuration à M. BASTIEN Alain

M. MANGIN Sébastien a donné procuration à Mr LACOGNATA Alain

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, à l'appel des conseillers, énumère les procurations, constate que le quorum est respecté.

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/09/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/09/2024.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal doit être dressé.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **18 VOIX POUR, 1 CONTRE** (Me MARX Anne-Marie) ;

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 25 juin 2024.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Le conseil municipal a donné diverses délégations au Maire ou son représentant dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Les actes pris en vertu de cette délibération sont les suivants :

- Travaux et fournitures de service :

OBJET	SOCIÉTÉ	MONTANT TTC
Terrassement magasin	PASSION CREATION	16 958,40 €
Abattage arbres	ID VERDE	2 904,00 €
Travaux porte MAM	CITY CONSTRUCTION	2 049,30 €
Aménagement massif fleurs	CATHELIN FLEURS	1 044,90 €

Travaux aux écoles	GPENORD 57	Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Travaux rue du Château	YAVUZ KEPIL	Reçu en préfecture le 31/10/2024 12 204,50 €
Travaux électrique salle des fêtes Ogy	LMCE SAS	Publié le 
Travaux rue du Château	YAVUZ KEPIL	ID : 057-200073609-20241029-APPROGM17092024-AU 8 201,21 €

- Achat de matériel :

OBJET	SOCIÉTÉ	MONTANT TTC
Perche élagage	MECAVISTA	1 230,05 €
Câble électrique salle des fêtes Ogy	THOMANN	869,00 €
Tables pliantes	COFRADIS COLLECTIVITES	2 739,84 €
Radar pédagogique	TRAFIC	1 884,00 €

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

N° 76/2024 : Enfouissement des réseaux secs à Ogy, Saint-Agnan et Puche : demande de subvention « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » et modalités de financement de cette opération

Vu la délibération N° 84/2022 du conseil municipal du 29 novembre 2022 concernant le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs rue Principale, rue de Pange, rue de Metz et Saint-Agnan avec le bureau d'étude LVRD ;

Vu la délibération N° 56/2023 du conseil municipal du 19 septembre 2023 concernant le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs rue des Marronniers et rue de Puche avec le bureau d'étude LVRD ;

Vu la délibération N° 27/2024 du conseil municipal du 25 juin 2024, concernant l'attribution du marché de travaux d'enfouissement des réseaux secs sur Ogy, Saint-Agnan et Puche à l'entreprise SMART TP ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le financement suivant, compte tenu d'une subvention demandée au Département dans le cadre du programme « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » :

- Subvention Ambition Moselle : 250 000,00 €,
- Subvention FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification) : 75 760,00 € (acquise),
- Emprunts bancaires : 999 130,00 €,

Soit un financement total de 1 324 890,66 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR** ;

- **ARRETE** les modalités de financement présentées et notamment la demande de subvention d'un montant de 250 000,00 € dans le cadre du programme « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir à un emprunt de 999 130,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

N° 77/2024 : Demande de subvention AMISSUR

Vu le programme 2024 du Département de la Moselle concernant le dispositif AMISSUR ;

Vu le projet d'aménagement de sécurisation rue de la Planchette ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR** ;

- **SOLLICITE** le dispositif AMISSUR pour le projet d'aménagement de sécurisation rue de la Planchette ;
- **APPROUVE** le plan de financement s'établissant comme suit :
- **PLAN DE FINANCEMENT** :

Dépenses H.T. :

Aménagement : 25 557,00 € HT

Recettes H.T. :

Subvention AMISSUR (30 %) : 7 667,10 €

Autofinancement : 17 889,90 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

N° 78/2024 : Fonds de concours CCHCPP

Considérant le règlement d'attribution des fonds de concours d'investissement aux communes de la CCHCPP ;

Considérant le projet d'installation d'aménagement d'une zone de loisirs HQE sur le secteur du Cugnot de type terrain multisports ;

Vu le devis de la Société IMAJ de 44 275,00 € HT ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR** ;

- **SOLLICITE** le fonds de concours de la CCHCPP pour le projet d'installation d'un aménagement d'une zone de loisirs HQE sur le secteur du Cugnot de type terrain multisports ;
- **APPROUVE** le plan de financement s'établissant comme suit :

- **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses H.T. :

Aménagement : 44 275,00 € HT

Recettes H.T. :

Fonds de concours CCHCPP (50 %) : 22 137,50 € HT

Autofinancement : 22 137,50 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

N° 79/2024 : Fonds de concours CCHCPP

Considérant le règlement d'attribution des fonds de concours d'investissement aux communes de la CCHCPP ;

Considérant le projet d'installation d'aménagement d'une zone de loisirs HQE sur le secteur du Cugnot de type terrain multisports ;

Vu le devis de la Société IMAJ de 31 840,00 € HT ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR** ;

- **SOLLICITE** le fonds de concours de la CCHCPP pour le projet d'installation d'un aménagement d'une zone de loisirs HQE sur le secteur du Cugnot de type terrain multisports ;
- **APPROUVE** le plan de financement s'établissant comme suit :

- **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses H.T. :

Aménagement : 31 840,00 € HT

Recettes H.T. :

Fonds de concours CCHCPP : 2 862,50 € HT

Autofinancement : 28 977,50 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

N° 80/2024 : Attribution d'une parcelle au lotissement Pâtural 1

Par délibération N° 63/2024 du conseil municipal du 25 juin 2024, le lot 9 du lotissement Pâtural 1 a été attribué à M. et Mme GOKGOZ.

Le compromis de vente a été signé le 28 août 2024.

Après vérification de la superficie exacte de ce terrain, il s'avère qu'une erreur a été relevée lors de cette signature. La surface réelle du terrain est de 537 m² et non 546 m². Le montant à payer est donc de

80 550,00 € HT (15 000,00 € HT/are) et non 81 900,00 € HT, co
25 juin 2024. Ces chiffres ont été corrigés dans le compromis de v

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le
ID : 057-200073609-20241029-APPROCM17092024-AU

Pour régulariser cette erreur et ne pas compromettre la légalité de la vente définitive, il est demandé au conseil municipal de reprendre une délibération.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR** ;

- **DÉCIDE** l'attribution du lot 9, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 379, d'une superficie totale de 537 m2 pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 80 550,00 € H.T. à M. et Mme GOKGOZ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les frais notariés d'acquisition sont à la charge des acheteurs.

N° 81/2024 : Subvention aux écoles

Vu la demande du Président de la coopérative scolaire de l'école d'Ogy-Montoy-Flanville qui sollicite auprès de la mairie l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 pour les projets et matériels pédagogiques.

Ayant entendu l'exposé de Madame GAUTIER Marina, Adjointe au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR** ;

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 3 000,00 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

La secrétaire de séance,
Andrée FRANCOIS



Le Maire,
Eric GULINO

